

**DELIBERATION N° 02/2011**

**MOUVEMENTS FINANCIERS**

**Décision modificative n°2/2010 - Suivi patrimonial –  
Opérations d'ordre budgétaire sur le budget principal  
Délibération modifiant la délibération n°136/2010 du 2 juin 2010**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

**VU** l'avis de la Commission Mixte ;

**VU** la délibération n°136/2010 du 2 juin 2010 – Mouvements financiers – Suivi Patrimonial – Opérations d'ordre non budgétaire sur le budget principal -, et notamment son article 2 relatif à l'apurement du compte 4581 ;

**CONSIDERANT** que l'apurement du compte 4581 sur lequel des sommes sont inscrites par erreur se fait par opérations d'ordre budgétaire et non par opérations d'ordre comptable non budgétaires comme prévu par délibération n°136/2010 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

L'Assemblée Territoriale décide :

**Article unique : - Apurement du compte 4581 – Reprise antérieure à 2007 -**

- d'abroger les dispositions du 1er alinéa de l'article 2 de la délibération n°136/2010 du 2 juin 2010 ;
- d'inscrire à la Décision Modificative n°2/2010 les crédits de régularisation du compte 4581 au chapitre suivant :

- En recettes au chapitre 041	Nature 4582	280 204 €
- En dépenses au chapitre 041	Nature 2031	10 792 €
	Nature 2128	269 412 €
- d'autoriser les écritures d'ordre budgétaire correspondantes ;
- d'autoriser M. le Trésorier-Payeur Général à procéder aux écritures d'ordre comptable budgétaire pour solde des comptes 4581 et 4582.

**Adopté**

13 voix pour  
2 voix contre  
XX abstention  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 15

Le Président,



**Stéphane ARTANO.**

